

« Ciné Court Animé » - Du 18 au 24 mars 2019

10^{ème} édition du Festival International du Court Métrage d'Animation de Roanne

Règlement du festival

1. Organisation et objectifs

Festival « Ciné Court Animé » - 10^{ème} édition du Festival International du Court-Métrage d'Animation de Roanne, organisé par la Ville de Roanne, aura lieu du lundi 18 au dimanche 24 mars 2019.

L'objectif principal de cet événement est de promouvoir le cinéma d'animation national et international en format court et de permettre à tous les réalisateurs et producteurs de courts-métrages de participer. Le festival se définit comme un espace de découverte ouvert à tout public intéressé.

2. Conditions d'inscription

L'inscription au festival est gratuite.

Le règlement ainsi que les fiches d'inscription sont disponibles sur la page Web www.cinecourtanime.com.

Le festival ouvre ses compétitions internationale et nationale à tous les courts-métrages d'animation de moins de trente minutes produits **après le 1^{er} Janvier 2017**, quelle que soit leur technique d'animation.

En ce qui concerne la compétition expérimentale, ne sont acceptées que les œuvres dont la durée est inférieure à vingt minutes et réalisées **après le 1^{er} janvier 2017**.

Les vidéos clips devront être inscrits au sein de la compétition expérimentale et le prix du vidéo-clip sera décerné par un jury « jeunes ».

Sont acceptés tous les formats de réalisation et les projections s'effectueront à partir d'un fichier numérique (mp4, .mov...).

Une sélection de films « très courts », publicités et autres épisodes TV, sera effectuée par le comité de sélection et un prix sera décerné durant le festival.

Une œuvre ne pourra être inscrite qu'au sein d'une seule compétition.

Chaque participant doit envoyer un lien privé à animationfestival@ville-roanne.fr ou un DVD PAL (copie) en parfait état, si possible sous-titré en français accompagné de la fiche d'inscription signée et datée **avant le 1er décembre 2018** à l'adresse suivante :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20180717-17JUILN9-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2018

Publication : 23/07/2018

Festival « Ciné Court Animé »

Att : Loïc Portier
Espace Renoir
10 Bis, Rue Jean Puy
42300 Roanne
France

Lors de l'envoi (à la charge de l'expéditeur), chaque participant doit mentionner sa qualité juridique à savoir : propriétaire de l'œuvre ou ayant droit détenant les droits principaux. Les producteurs garantissent également avoir l'autorisation légale de permettre une diffusion de leur(s) œuvre(s) durant le Festival et de s'être acquittés des droits relatifs aux films.

Le renvoi des films ne pourra se faire qu'à la charge de la personne ayant inscrit l'œuvre.

Les films ne pouvant disposer de sous-titres en français, devront être envoyés sans sous-titre.

Chaque participant dont le court-métrage sera sélectionné, devra faire parvenir via e-mail, deux images de l'œuvre et une liste de dialogue en anglais (hors France).

Tous les films reçus après cette date ne seront pas pris en compte pour la sélection.

Les distributeurs, producteurs ou réalisateurs garantissent posséder les droits de diffusion des courts-métrages inscrits ainsi que l'accord pour la projection publique de l'œuvre lors du Festival.

3. Sélections, compétitions et prix

Le comité de sélection ainsi que le jury (à l'exclusion du jury « jeunes ») seront formés de professionnels du milieu cinématographique et artistique. Le principal critère de sélection se basera sur la qualité artistique et l'originalité des œuvres proposées.

Les courts-métrages devront s'inscrire au sein d'une des trois compétitions que propose le festival, donnant droit à divers prix :

- **Compétition internationale**

Grand prix du jury : 1 200 euros
Prix du public : 1 000 euros
Mention(s) spéciale(s) du jury : pas de rétribution financière

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20180717-17JUILN9-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2018
Publication : 23/07/2018

- **Compétition nationale**

1^{er} prix du public : 1 200 euros
2nd prix du public : 800 euros

- **Compétition expérimentale**

Grand prix expérimental du jury : 1 000 euros

- **Prix du meilleur vidéo clip du jury « jeunes »** : 400 euros

- **Prix du film « jeune public » (6-11 ans)** : 400 euros

- **Prix « Show des très courts »** : 300 euros

Les prix seront réglés par virement bancaire et les responsables des films devront fournir une photocopie d'un RIB bancaire (Swift code + IBAN si existant pour les paiements à l'étranger).

Les résultats des sélections seront publiés **à partir du 15 février 2019** sur le site web du festival : www.cinecourtanime.com et communiqués par un courrier officiel, adressé directement à la personne ayant inscrit l'œuvre.

4. Promotion du Festival et archivage

Le Festival se réserve le droit d'utiliser trente secondes des films sélectionnés dans le but de promouvoir l'image de celui-ci auprès du public.

Les films inscrits au festival seront archivés dans le but de créer la vidéothèque du Festival, qui ne sera consultable que par ses organisateurs.

Dans le cas de non-acceptation de ces deux derniers points, il devra être mentionné au sein de la fiche d'inscription, le refus du point 4 du règlement et l'œuvre ne sera ni archivée ni utilisée pour promouvoir le festival.

5. Acceptation du règlement

L'inscription des courts métrages au Festival suppose l'entière acceptation des conditions mentionnées dans le présent règlement que la Ville de Roanne s'engage à respecter de manière très stricte.

6- Réserve

La Ville de Roanne se réserve le droit d'annuler le Festival à tout moment.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20180717-17JUILN9-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2018

Publication : 23/07/2018